



CONSEIL MUNICIPAL
Séance du mardi 07 novembre 2023 à 20 h 00
Salle du Conseil Municipal - Mairie

ORDRE DU JOUR

1- MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA COMMUNE

Afin de simplifier la procédure et se conformer à l'article L2121-10 du CGCT, il est proposé de transmettre les convocations du conseil municipal par voie dématérialisée étant entendu que la transmission par courrier sera toujours possible pour les conseillers municipaux qui en feraient la demande. Ce point nécessite la modification de l'article 2 du règlement intérieur de la commune.

2- PRISE EN CHARGE DES FRAIS POUR LA PARTICIPATION DE MME LE MAIRE AU CONGRES DES MAIRES

Le 105^{ème} congrès des Maires et Président des EPCI se tiendra du 21 au 23 novembre prochain. Mme le Maire envisage d'y assister. Afin de permettre le remboursement des frais (au titre d'un mandat spécial), le conseil municipal sera invité à délibérer pour en préciser les modalités :

- Délibération nominative
- Prise en charge des frais de transport et des frais de séjour (hébergement et restauration)
- Sur la base des frais réels ou forfaitaire

3- CESSION D'UNE PORTION DE TERRAIN DANS LE HAMEAU KER-EUGENE

M. Lanoë Alexandre a fait part de son souhait de faire l'acquisition d'une petite portion de terrain dans le lotissement. Le conseil sera invité à prendre une position de principe étant entendu qu'il conviendra de consulter les domaines et qu'il sera nécessaire d'engager une enquête publique puisque

4- CESSION D'UNE PORTION DE TERRAIN AUX PRESCLES ET ECHANGE DE PARCELLES

M. Nicolas a fait part de son souhait d'acheter une bande de terrain le long de la voie romaine. M. Deshays a fait une demande similaire dans la continuité mais cette opération pourrait se dérouler dans le cadre d'un échange. Il conviendra également de prendre une décision de principe avant consultation des domaines et engagement d'une enquête publique.

5- CESSION D'UNE PORTION DE TERRAIN A ROHAN

La demande de M. Lataste sera présentée ; elle vise à l'acquisition d'une portion de terrain située entre son terrain et la route dans le village de Rohan. Cette opération suppose également une enquête publique.

Nota : l'enquête publique intégrera également les dossiers de la Roche et la Fosse qui ont déjà fait l'objet d'une délibération.

6- DROIT DE PREEMPTION

La commune sera invitée à renouveler la délibération portant sur l'instauration du droit de préemption.

7- ETAT D'ASSIETTE DES COUPES

Le conseil municipal sera amené à se prononcer sur le projet d'état d'assiette des coupes au titre de l'année 2024.

8- DROIT DE PREEMPTION

La commune sera invitée à renouveler la délibération portant sur l'instauration du droit de préemption

9- AVIS SUR ENQUETE PUBLIQUE

Le conseil est invité à émettre son avis sur le projet porté par la société SEPE MARE DU CORNET en vue d'exploiter un parc éolien comprenant 2 éoliennes et un poste de livraison situé au lieu-dit Maison Neuve à Billio.

10- CONTRAT DE PARTENARIAT POUR LE PILOTAGE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC AVEC MORBIHAN ENERGIE

Il est proposé de signer un contrat avec Morbihan énergie visant à responsabiliser la commune en matière de développement durable en particulier pour la consommation électrique. Cette politique passe notamment par le dispositif citoyen dit Ecowatt qui alerte lors des pics de consommation. Dans ce cadre la commune pourrait bénéficier de deux horloges connectées lui permettant de gérer l'éclairage en des lieux « stratégiques ».

11- CONVENTION DE FINANCEMENT DANS LE CADRE DU FONDS D'INNOVATION PEDAGOGIQUE

Dans le cadre du festival du livre jeunesse il est proposé de signer avec le Recteur de la Région académique de Rennes une convention permettant de financer les dépenses engagées par la commune au bénéfice des écoles publiques participantes au festival.

12- CHANGEMENT DE NOMENCLATURE COMPTABLE

A compter du 1^{er} janvier 2024, il est fait obligation aux communes de changer de nomenclature comptable et d'adopter la nomenclature dite M57 en lieu et place de la M14. Cette disposition concerne le budget principal mais aussi 4 budgets annexes (locaux commerciaux, pôle de services, lotissement le paradis, piscine camping). L'objectif de cette disposition vise à donner une plus grande souplesse dans la gestion (gestion pluriannuelle des crédits, fongibilité de crédits, gestion de crédits pour dépenses imprévues)

13- DECISIONS MODIFICATIVES

Le conseil sera invité à apporter des décisions modificatives aux budgets annexes assainissement et locaux commerciaux pour intégrer des crédits pour créances douteuses et régulariser certaines dépenses.

14- MODIFICATION DU REGIME INDEMNITAIRE

Suite aux discussions salariales engagées avec le personnel au printemps dernier, il avait été convenu de revaloriser le régime indemnitaire et d'accorder une part plus importante au volet Complément Indemnitaire Annuel (relevant de la manière de servir). Pour augmenter ce volet il

est nécessaire de revaloriser les plafonds des enveloppes par cadre d'emploi. Le Comité Social Territorial Départemental a donné un avis favorable à ce projet le septembre dernier.

15- MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Afin de répondre aux besoins du service périscolaire (restaurant et garderie) il est proposé de porter le temps de travail hebdomadaire d'un adjoint technique de 28 h à 33 h étant entendu que l'agent effectue déjà depuis plusieurs années ce temps de travail et est rémunéré en heures complémentaires.

16- AFFAIRES DIVERSES